

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1169

présenté par
M. Pierre Cazeneuve, rapporteur

ARTICLE 13 BIS

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , mentionnés à l'article L. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.